

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel
MRC de Pierre-De Saurel
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 456-2011

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance extraordinaire tenue à la salle du conseil le 18 mars 2011 a adopté le règlement n° 456-2011 décrétant une dépense de 799 754 \$ et un emprunt de 25 ans pour procéder à l'acquisition d'un immeuble formé de parties des lots 105, 106 et 107 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Anne et portant l'adresse civique 1665 chemin du Chenal-du-Moine.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. par les personnes habiles à voter selon l'article 553 de la LERM, le 24^e jour du mois de mars 2011.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 24^e jour de mars 2011.

Maxime Dauplaise, g.m.a.
secrétaire-trésorier et directeur général